

DEPARTEMENT des PYRENEES ORIENTALES
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de REAL

SEANCE du : 21 03 2026
Convocation du : 16/03/2026
Membres en exercice : 07
Membres présents : 07
Membres absents excusés : 00

Présents : Mesdames AURIOL LOZANO M-Chantal ARNAU Conchita, PRUDENTOS-BERVILLE Stéphanie RIVIERE Jeanine, Messieurs BEY Jean Claude, BILLERACH Gilles, DREWITZ René,

Consultant ne prenant pas part au vote : PINEL Gilbert

Administratif présent : CANAL Elisabeth

Secrétaire de séance : DREWITZ René ('article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.)

L'an deux mille vingt six et le-vingt-un mars, le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Madame PRUDENTOS BERVILLE Stephanie Maire.

OBJET de la délibération commission d'appel d'offre

Le conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide

De procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 7

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste1 PRUDENTOS BERVILLE Stephanie	1	3	3	3

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- BEY Jean Claude
- BILLERACH Gilles
- DREWITZ René,

Membres suppléants

Nombre de votants : 7

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste1 PRUDENTOS BERVILLE Stephanie	1	3	3	3

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- AURIOL LOZANO M-Chantal
- ARNAU Conchita
- RIVIERE Jeanine

Fait et délibéré à REAL 21 03 2026
LE MAIRE
PRUDENTOS BERVILLE Stephanie

Le secrétaire de séance

DREWITZ René

